

Immigration en Espagne: Une ONG marocaine critique la loi 12/2020

12.04.2020 | Immigration en Espagne: Une ONG marocaine critique la loi 12/2020

L'Association Marocaine pour l'Intégration des Immigrés critique la loi 12/2020, adoptée le 7 avril par le gouvernement espagnol.

«Nous exprimons notre préoccupation et notre désaccord avec la loi 12/2020 datée du 7 avril 2020, en vertu de laquelle le gouvernement espagnol adopte une série de mesures urgentes dans le domaine de l'emploi agricole», souligne l'Association dans un communiqué, parvenu à L'Opinion. Des mesures qui ont exclu les immigrants n'ayant « pas de titre de séjour et qui travaillent déjà dans les champs sans contrat de travail et sans bénéficier d'aucune sorte de couverture sociale ou juridique, en raison de la situation administrative irrégulière dans laquelle ils se trouvent.

« L'exclusion de ce type d'immigrés en cette période est une décision décevante, étant donné la situation terrible et inhumaine dans laquelle des milliers de travailleurs irréguliers vivent dans les zones proches des champs, en particulier les immigrants marocains », affirme la même source. Et de préciser que cette loi concerne les jeunes immigrants en

situation légale, âgés entre 18 et 21 ans, et les immigrés ayant le droit de résider sans droit au travail.

La loi décriée impacte également les immigrés ayant un titre de séjour légal, dont la validité expire entre la période de la déclaration d'état d'urgence et le 30 juin 2020. Une situation qui ne plait pas l'association. « Dans ce contexte, l'Association critique le fait que le gouvernement ait décidé de ne bénéficier du droit de travailler pour ces personnes que pendant cette période, sans indiquer aucune garantie leur permettant de bénéficier de cette possibilité après la fin de la période visée », estime l'Association.

Elle considère alors cette décision insensée, étant donné qu'elle vise à utiliser les immigrés uniquement pour assurer la continuité de l'activité agricole en particulier et de sauver l'économie espagnole en général dans cette période difficile. Et ce, « sans leur reconnaître le droit minimum, car une fois la période spécifiée terminée, ils se retrouveront sans permis de travail », souligne l'Association.

Un autre point soulevé par de l'association: les difficultés qui se poseront aux immigrés pour les rares offres d'emplois disponibles en concurrence avec les nationaux. « Le gouvernement a fixé des normes préférentielles dans le traitement des offres d'emploi, plaçant les migrants en bas de la liste des bénéficiaires potentiels. Ainsi, les migrants dont les permis de travail et de séjour vont expirer pendant la période comprise entre la déclaration de l'état d'urgence et le 30 juin 2020 constituent le quatrième groupe par priorité. Les jeunes immigrés ayant des titres de séjour sans papiers de travail, entre 18 et 21 ans appartiennent au cinquième groupe. « Cette catégorie est principalement

constituée de jeunes immigrants qui étaient auparavant des mineurs sous la tutelle des autorités espagnoles », explique-t-on.

Enfin, vu la situation déplorable que vivent les immigrants en général en Espagne, l'Association marocaine pour l'intégration des immigrants appelle le gouvernement espagnol à réviser la loi n ° 12/2020 pour permettre à ces derniers d'en bénéficier sans discrimination.

Source

: https://www.lopinion.ma/Immigration-en-Espagne-Une-ONG-marocaine-critique-la-loi-12-2020_a2510.html